

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Les « rentrées » en sécurité

Support de sensibilisation mensuelle



Avant propos

« A chaque saison son type d'accident fonction de l'activité exercée par les services techniques de la collectivité. »

Cette phrase issue de l'analyse des accidents de service des collectivités du Cantal pourrait résumer à elle seule le contexte de l'élaboration de ce support d'information. Pour exemple, le mois de janvier est synonyme d'une recrudescence du nombre d'accidents consécutif à des glissades sur la neige. A l'évidence du risque se combinent souvent les notions de routine mais le constat est toujours le même: ces dangers mêmes anodins peuvent avoir des conséquences très lourdes.

Conformément à cet adage populaire «mieux vaut prévenir que guérir », il est important de remobiliser le personnel des collectivités de manière ponctuelle sur les risques du moment. L'objectif de ce document est donc de donner « clé en main » un support pédagogique formalisé et très simple aux collectivités qui souhaitent sensibiliser régulièrement leur personnel. Il s'adresse plus spécifiquement aux services techniques des petites et moyennes collectivités (jusqu'à 30 agents), qui compte tenu de la polyvalence de leurs métiers, sont spécifiquement soumis à des risques très divers. Il reste maintenant à étudier les possibilités pratiques de mise en œuvre de ce module de « **rentrées en sécurité** » mensuelles. C'est l'objet du mode d'emploi page suivante.

Janvier 

Février 

Mars 

Avril 

Mai 


Juin 

Juillet 

Août 

Septembre 

Octobre 

Novembre 

Décembre 



Mode d'emploi

« Comment ça marche? »

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Qui peut utiliser le support?

L'ACMO ou le chef de service (après accord de l'autorité territoriale), l'élu

Quel public visé?

Le personnel des services techniques ou plus généralement le personnel de la collectivité.

Comment organiser la campagne de sensibilisation?

Il peut être judicieux de réunir le personnel visé au début du mois en abordant le sujet spécifique. La durée de la sensibilisation est de quelques minutes. Elle peut être l'occasion d'échanger sur le thème avec les participants.

Comment utiliser le support?

Sous forme de transparents, d'affiches, de photocopies ou tout simplement à voix haute.

Et les EPI?

Le terme EPI signifie Équipements de Protection Individuelle. Ils sont donnés à titre indicatif dans ce document. En effet conformément à la réglementation, ils doivent être adaptés aux risques de l'activité.

Pour plus de précision contacter le Service de Prévention du CDG 15

prevention15@cdg15.fr

0471638768

En janvier, les chutes de neige sont fréquentes. Les glissades aussi!

Janvier



Février



Mars



Avril



Mai



Juin



Juillet



Août



Septembre



Octobre



Novembre



Décembre



EPI recommandés

- Vêtements chauds
- Gilet Fluo pour les travaux extérieurs



Précautions

- Être vigilant lors de ses déplacements (professionnels et vers son domicile)
- Ne pas hésiter à saler les zones glissantes de circulation des agents (eg: autour des ateliers)
- Lors de tous travaux, vérifier sa stabilité et celle des engins utilisés
- Éviter au possible les manutentions manuelles très lourdes
- Baliser les zones dangereuses

En Février, l'activité de déneigement bat son plein!



EPI recommandés

- Vêtements chauds
- Gilet Fluo pour les travaux extérieurs



Précautions

- Lorsque vous conduisez un véhicule de déneigement, signalez votre engin (feux lumineux...)
- Respecter les limitations de vitesse (50 km/h)
- Conducteur de tracteur de déneigement (>3,5 T), le permis C est obligatoire.
- Lors de tous travaux, vérifier sa stabilité et celle des engins utilisés
- Éviter d'effectuer des manœuvres à risque en étant seul

En Mars, il est temps d'entretenir notre petit patrimoine (génie civil...).

Janvier



Février



Mars



Avril



Mai



Juin



Juillet



Août



Septembre



Octobre



Novembre



Décembre



EPI recommandés

- Chaussures de sécurité
- Gants
- Lunettes



Précautions

- En cas de travaux sur la voirie, toujours bien baliser le chantier (panneaux)
- Bien vérifier les formations à la sécurité et autorisations de conduite pour les engins de chantier
- Privilégier si possible les manutentions mécaniques au manutentions manuelles pour les charges lourdes
- Attention aux risques de projections sur les opérations de coupe (pierre...) : utiliser des lunettes de protection

*En Avril ne te découvre pas d'un fil
lors des travaux de voirie.*

Respecter au maximum les règles de
sécurité, fonction des 3 cas de figure:

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

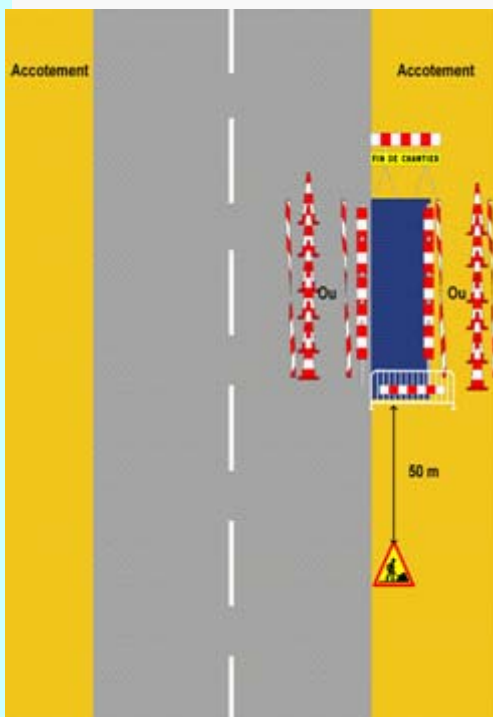
Août

Septembre

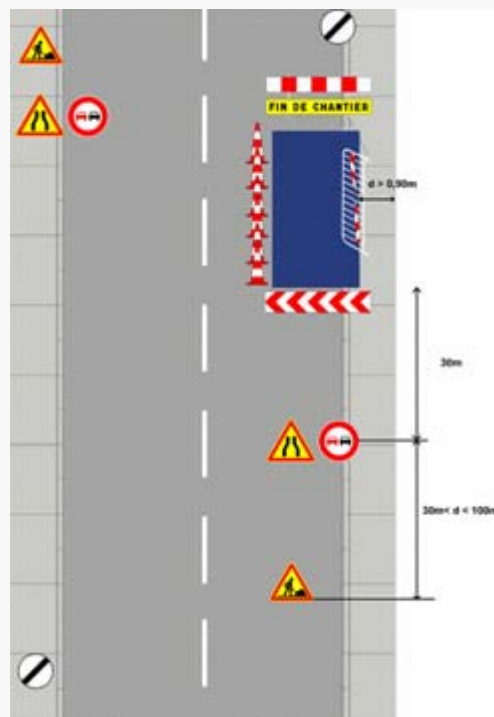
Octobre

Novembre

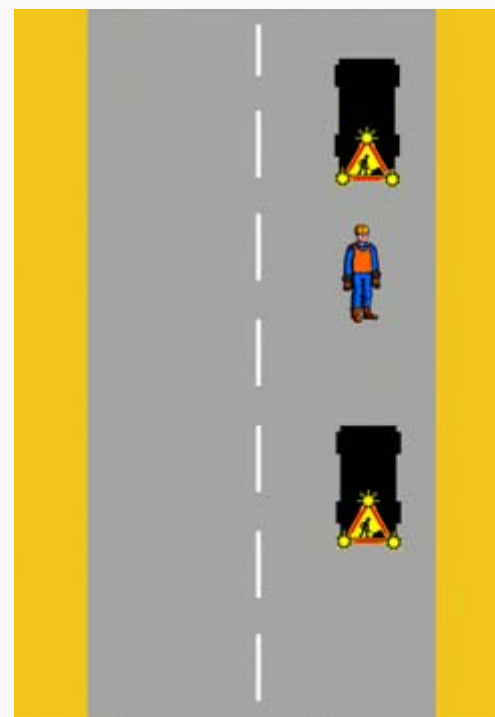
Décembre



Chantier fixe sur
accotement



Chantier fixe sur
chaussée



Chantier mobile
avec personnel
exposé sur voie

En Mai, il te plaît d'appliquer les produits phytosanitaires.



EPI recommandés

- Combinaisons intégrales (avec protection faciale)
- Gants
- Masque chimique



Précautions

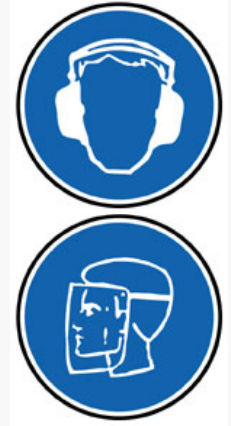
- Lavez vos EPI après chaque utilisation...lavez vous... changez-vous
- Ne fumez pas lors de l'application
- Lire attentivement les fiches de données de sécurité des produits (elles vous renseignent par les pictogrammes de danger, EPI recommandés, conduite à tenir...)
- Portez vos EPI et évitez tout contact du produit avec votre peau

*En Juin, l'herbe pousse il faut donc
s'occuper des pelouses.*



EPI recommandés

- Chaussures de sécurité
- Gants
- Visière/casque anti-bruit



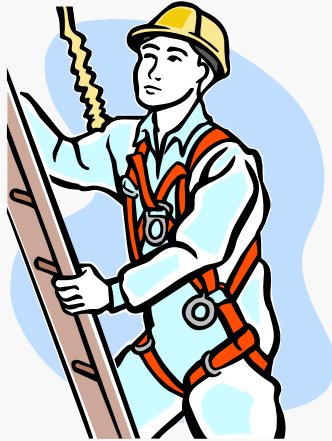
Précautions

- Attention aux risques de projections (pierres...) pour soi et les autres
- Toujours travailler avec le carter de protection de lame en place (ne pas l'enlever)
- En cas d'intervention (réparation, bourrage) sur l'engin de tonte, il est impératif de l'arrêter totalement.
- Attention, les tracteurs tondeuses peuvent circuler sur la route seulement s'ils sont immatriculés.



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU CANTAL

En Juillet, chaleur rime avec travail en hauteur (pose banderoles...).



EPI recommandés

- Chaussures de sécurité
- Harnais
- Casque



Précautions

- Échelles, escabeaux et marchepieds ne sont pas des postes de travail et ne peuvent être utilisés qu'en cas d'impossibilité technique et pour les travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.
- Préférer l'utilisation de Plateforme Élévatrice Mobile de Personnel (PEMP) avec un personnel formé et équipé d'harnais/casque
- Le travail en hauteur depuis le godet d'un engin est à proscrire.

En Août, la piscine et son entretien occupent la collectivité.

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre



EPI recommandés

- Masque chimique et protection faciale
- Combinaison/gants



Précautions

- La manipulation des produits chimiques au niveau de la piscine n'est pas sans risque. Le type d'EPI doit être en adéquation avec les dangers liés au produit.
- Former le personnel à la manipulation des produits dangereux et afficher les fiches de données sécurité sur place
- Les zones de stockage de produit chimique doivent être étanches et équipées de rétention.
- Le travail isolé est à proscrire/mettre à disposition du personnel des gilets de sauvetage si nécessaire.

En septembre, c'est la rentrée... des produits d'entretien.

Janvier



Février



Mars



Avril



Mai



Juin



Juillet



Août



Septembre



Octobre



Novembre



Décembre



EPI recommandés

- Blouse, combinaison
- Gants



Précautions

- Lire les fiches de données sécurité des produits chimiques
- Apprendre à lire régulièrement les étiquettes de danger
- Utiliser des perches télescopiques pour le travail en hauteur
- Vérifier la stabilité des marchepieds
- Attention à la manipulation des charges lourdes, ne forcer jamais avec le dos mais avec ses cuisses
- Attention aux pièces électriques dénudées

En Octobre, élaguer... en toute sécurité.

EPI recommandés



- Gants
- Casques et protection auditive
- Pantalon de bûcheronnage



Précautions

- Baliser la zone d'élagage
- Porter vos EPI (y compris le casque!) en permanence
- Favoriser l'utilisation de Plateforme Élévatrice Mobile de Personnel (PEMP) avec un personnel formé et équipé d'harnais/casque
- Des outils d'élagage à distance (eg: perche) existent, renseignez vous.

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

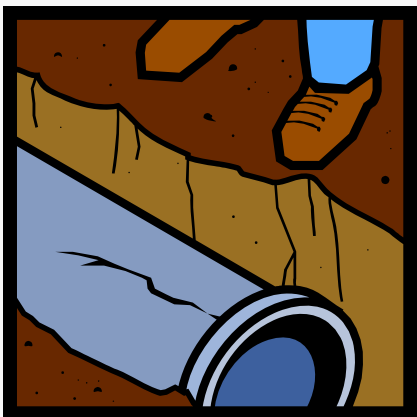
Octobre

Novembre

Décembre

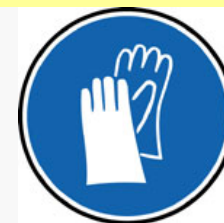
En Novembre, travaux de fouilles... sans risque.

- Janvier
- Février
- Mars
- Avril
- Mai
- Juin
- Juillet
- Août
- Septembre
- Octobre
- Novembre
- Décembre



EPI recommandés

- Gants
- Casques
- Chaussures de sécurité



Précautions

- Baliser les fosses
- Étayer les fouilles dès 1 mètre de profondeur
- En cas de travaux sur la voie publique ne pas oublier de signaler aux usagers ces derniers (panneaux...)
- Afin de diminuer les risques liés aux autres réseaux (gaz, électricité) ne pas oublier de faire une DIT (Demande d'Intention de Travaux) aux services compétents (EDF/GDF...)

En Décembre, illuminons les rues en toute sécurité.

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

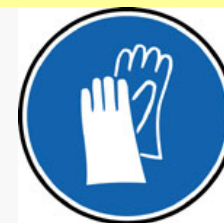
Novembre

Décembre



EPI recommandés

- Gants
- Casques
- Chaussures de sécurité



Précautions

- Pour les travaux en hauteur de pose d'illuminations de Noël, favoriser l'utilisation d'une Plateforme Élévatrice Mobile de Personnel (PEMP)
- Veiller aux respects des habilitations électriques pour les différents types de travaux
- Respecter la consignation des sources électriques
- En cas d'intervention d'une entreprise privée, établir un plan de prévention